LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
13, Grand'Rue, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence fribourgeoise d'annonces, 71, r. des Epouses

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS .	FR. 4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . .	» 6 50	» 13 —
UN AN. . . .	» 12 —	» 25 —

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	30 CENT.
SUISSE	» 20 »	40 »
ÉTRANGER	» 25 »	50 »

Un numéro du journal : 5 cent.

DIMANCHE 14 FÉVRIER 1892
321 — SAINT VALENTIN — 45
Numéro 36
VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

Courage donc, cher Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.

(BREF DE PIE IX A LA *Liberté*)

O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siége a donnés aux écrivains catholiques.

(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)

M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 13 février.

M. Lamanta, directeur de l'*Urbaine* (association des cochers de Paris), n'ayant pas accepté l'arbitrage proposé, une grande réunion de tous les cochers parisiens aura lieu mardi, 16 février.

Il est possible qu'une grève générale éclate.

Paris, 13 février.

Un Comité de porteurs de valeurs étrangères est en voie de formation à Paris, sur le modèle du Conseil *Foreig-Bondholders* de Londres qui groupe dans son sein des membres du corps diplomatique, des membres du parlement, de grands commerçants, des financiers, etc.

En attendant l'établissement définitif de cette institution, les promoteurs vont se constituer immédiatement en Comité pour la défense des intérêts français dans les affaires portugaises.

Paris, 13 février.

Le bruit court que le R. P. Monsabré serait créé cardinal.

Rome, 13 février.

La *Tribuna* dit que tout espoir d'accord commercial entre l'Italie et la Suisse n'est pas perdu, puisqu'on ne recourt pas à un tarif de représailles.

Le même journal ajoute que la rupture est due aux prétentions de la Suisse.

Le *Popolo Romano*, de son côté, fait des réflexions peu aimables. Il dit que la Suisse se trompe grandement si elle croit que l'opinion publique soit épouvantée au point de mettre l'Italie aux pieds de la Suisse.

Les grosses exportations italiennes en Suisse, ajoute-t-il, se composent de matières indispensables à son industrie. La Suisse les payera plus cher.

L'Italie souffrira d'une recrudescence de contrebande ; mais elle recourra à des remèdes extrêmes, lorsque la mesure sera comble.

Londres, 13 février.

La Chambre des communes a repoussé, par 168 voix contre 97, l'amendement Redmond à l'adresse demandant une amnistie en faveur des condamnés politiques irlandais.

Londres, 13 février.

La grève des porteurs de charbon est actuellement terminée.

La plupart des grévistes ont repris le travail aujourd'hui, dans la matinée.

Milan, 13 février.

El Sole dit que l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et la France ont des tarifs très élevés pour la défense des cotons, et que celui de l'Espagne *est prohibitif.*

La Suisse s'est entendue avec d'autres pays, pourquoi ses hostilités sont-elles réservées uniquement à l'Italie?

Berne, 13 février.

La proposition de l'*Ostschweiz*, tendant à demander à la prochaine session des Chambres le vote d'un crédit de cinq millions en faveur des contrées éprouvées par la crise industrielle, rencontre peu de faveur dans les milieux agricoles. Le *Volksblatt* de Lucerne et l'*Anzeiger* de Soleure revendiquent une subvention égale en faveur de l'agriculture, si l'on entre dans cette voie.

Berne, 13 février.

M. Droz est encore à Zurich.

Il rentrera à Berne lundi.

Berne, 13 février.

Le Conseil fédéral s'est réuni à 11 heures pour prendre connaissance d'une note du gouvernement français, arrivée hier soir, et relative aux négociations commerciales.

Quelle qu'en soit la teneur, on doute que cette note puisse changer quelque chose à la situation.

Bellinzona, 13 février.

Les élections *municipales du Tessin* ont donné la majorité aux conservateurs dans 76 communes et aux radicaux dans 58, sur 134 communes dont le résultat est connu.

Il y a 392 conservateurs élus contre 230 radicaux.

On attend encore le résultat de 131 petites communes.

Saint-Gall, 13 février.

La crise industrielle continue toujours plus intense.

Dans une assemblée de village, un bro-

(Voir la suite à la 3me page.)

BULLETIN POLITIQUE

Une vieille barbe de 1848, vieux sectaire, dignitaire de la religion du père Hiram, mais se disant libre penseur, M. Ranc, en un mot, vient de publier un grand article dans le *Matin* contre la déclaration des cinq cardinaux et la nouvelle orientation donnée par eux au parti catholique français. *Ce mouvement qui se prépare*, cette adhésion à la République lui inspirent de sinistres pressentiments. Il voit déjà les grands principes de 89 menacés, le Syllabus étendant à nouveau sa domination sur les esprits et les consciences, l'école délaïcisée, la libre-pensée persécutée, traquée, l'abomination de la désolation dans l'arche sainte gouvernementale. Déjà, paraît-il, des voix plaintives se sont fait entendre dans les temples des frères, et des apparitions étranges, non prévues au programme, ont surgi dans la chambre noire des initiations. Il adresse à ses collègues en anticléricalisme un garde à vous désespéré. « Le parti catholique, *leur crie-t-il, ne s'affirme pas seulement : il agit avec vigueur* et ensemble. Jamais, je crois, la propagande cléricale ne s'est exercée avec une pareille intensité. Elle s'adresse aux fils de la bourgeoisie par les maisons d'instruction secondaire, aux femmes, par le confessionnal (!); elle pénètre dans l'armée, elle s'infiltre parmi les ouvriers. La première allonge dans tous les sens ses tentacules. »

M. Ranc a vu encore bien d'autres choses. L'armée est travaillée, et il rappelle que M. de Freycinet, de religion protestante, ou du moins élevé dans cette religion, a dû envoyer une circulaire aux chefs de corps pour leur enjoindre d'interdire aux soldats la fréquentation des Cercles catholiques. Et les séminaristes à la caserne! Nous avons fait là une belle merveille. Ce sont d'infatigables agents de propagande catholique que nous avons introduits bêtement au milieu des compagnies de jeunes recrues où leur action est irrésistible. Il faut les en sortir pour les réintégrer au séminaire. Et les catéchismes électoraux qui fleurissent plus que jamais ! M. Ranc a même sous les yeux un *catéchisme du diocèse de Nevers.* On y enjoint, sous peine de péché, aux fidèles de ne pas envoyer leur enfants dans les écoles laïques, et de ne voter que pour des candidats chrétiens. Que veut-on de plus? Et cependant il y a encore quelque chose de plus fort. M. Ranc a rencontré des Confréries ouvrières de Notre Dame de l'Usine. « *Tu quoque, Brute ;* même les ouvriers qui nous lâchent. » Au cours de ses investigations, il a découvert que dans une ville du midi, il existe une usine dotée d'une « Corporation chrétienne. » La Corporation est formée par l'union des associations religieuses qui existent dans l'usine. Ces associations sont au nombre de cinq : la Sainte-Eucharistie pour les hommes, Saint-Louis de Gonzague pour les jeunes gens, Sainte-Anne pour les ouvrières, les Enfants de Marie pour les jeunes filles, les Saints-Anges pour les petites filles.

M. Ranc a trouvé tout cela. Est-ce assez complet ? Aussi, la conclusion se tire-t-elle d'elle-même. « Et maintenant, écrit-il d'une plume qui tremble sous l'émotion qui l'agite, lui, M. Ranc, s'il se trouve des hommes politiques qui ne croient pas au péril *clérical, je leur dirai simplement* qu'ils ont sur l'œil un triple bandeau. Les forces religieuses se concentrent non pas seulement en vue des prochaines élections, mais pour une action à longue portée. A nous aussi de ramasser nos forces pour faire face à l'ennemi. Car il n'y a plus que deux partis en présence : le parti de l'Eglise et le parti de la Révolution. »

Les lamentations de ce Jérémie officiel, car M. Ranc est sénateur et membre influent de l'Union des gauches, prouvent une chose : c'est que Léon XIII a vu juste et a frappé à l'endroit sensible. Tant que *les catholiques bataillaient* en tronçons épars, sans cohésion, et par le fait même sans aucune chance de réussite, Ranc et sa bande chantaient des hymnes à la République ouverte. Mais maintenant que les catholiques demandent à y entrer, ils se dépêchent de fermer les portes. Eh bien soit, les conservateurs feront un siège en règle, et lorsque les parallèles et les travaux d'approche exécutés sous la protection de Notre-Dame de l'Usine seront suffisamment près des bastions, l'assaut final, espérons-le, les rendra maîtres de la place. Nous espérons aussi qu'alors les vainqueurs la traiteront en ville conquise et ne feront pas de quartier, comme les Hébreux en terre de Chanaan. Il y va de l'avenir de la nation.

* * *

Nous avons déjà parlé de l'exécution des *quatre anarchistes de Xérès. Leurs théories* subversives de tout ordre social ont abouti, pour ces malheureux, à un tour de vis sur un échafaud. Ce dénouement a ouvert les yeux à l'un d'eux, et, dans une lettre touchante, il engage son fils et ses camarades à ne pas se laisser égarer comme lui par ces funestes doctrines, qui sont contraires à la justice et à la raison. C'est la presse anarchiste qui a été la cause de son malheur ; il les prie de s'en détourner, parce qu'elle trompe le peuple, et termine en leur recommandant de devenir d'honnêtes ouvriers, fidèles à Dieu et à la religion, qui seuls sont leurs véritables amis. Cette voix d'outre tombe est éloquente. *Puisse-t-elle* résonner au *loin* et au *large*, en *Espagne*, à Barcelone surtout, en France, en Angleterre, en Italie, partout où il y a des ouvriers qui, comme les infortunés anarchistes de Xérès, souffrent, et seraient tentés de sortir de l'ordre et du droit. Les camarades de Barcelone lui ont répondu malheureusement en faisant éclater une bombe, et en provoquant une grave collision avec la force publique. Puisse-t-elle les ramener dans le devoir et au respect de l'autorité. Puisse-t elle être plus forte que la voix perfide de la presse révolutionnaire, qui est véritablement l'auteur responsable de toutes les agitations et de toutes les émeutes qui troublent notre vieille Europe. Cette voix est l'expression de la vérité ; celui qui l'a prononcée l'a exprimée en toute sincérité. Au seuil de la vie, l'esprit voit juste, et la bouche dit vrai. Quelle émouvante paraphrase de l'Encyclique sur la condition des ouvriers !

* * *

La *Gazette générale de l'Allemagne du Nord* rapporte que la Grèce suit avec la plus grande attention les incidents qui se produisent dans l'île de Chypre, où une certaine opposition commence à se manifester contre le régime anglais. Les élections législatives, qui ont eu lieu il y a environ un mois, ont donné la victoire aux candidatures nationales, *malgré tous les efforts* des autorités britanniques en faveur des candidatures officielles. La joie qu'en a éprouvée la population cypriote, ainsi que la presse hellénique, n'a toutefois pas été de longue durée, parce que l'Anglais a cassé les élections. Cette mesure a vivement mécontenté le pays. On y organise, en ce *moment, une campagne de protestation*, qui assurera naturellement la réélection des nationalistes.

D'autre part, lord Salisbury est très ennuyé de ce qui se passe en Egypte. Le nouveau khédive se montre rétif au joug, et ne marche pas comme on le voudrait au Foreign-Office. Ne va-t-il pas se mettre *dans l'idée de recevoir l'investiture* du sultan, solennellement, à Constantinople, ce qui aurait un effet déplorable sur l'influence de John Bull dans la vallée du Nil ; cela se comprend : cela rehausserait l'autorité du suzerain, que l'Angleterre cherche à faire rentrer dans le domaine de l'histoire. En désespoir de cause, lord Salisbury doit s'être jeté dans les bras de la Triple-Alliance, au dire d'un télégramme de Vienne, afin d'obtenir son appui contre les réclamations de la Porte, appuyées par la France et la Russie. Serait-ce donc Abbas Pacha qui serait maintenant le pivot de l'équilibre européen? Tout cela prouve que Tewfick Pacha a rendu un bien mauvais service à l'Angleterre, en mourant dans un moment où elle avait tant besoin de lui.

L'éducation des enfants
DANS LA FAMILLE

IV

2° Le deuxième devoir des parents est de donner le bon exemple à leurs enfants. Il n'y a rien à quoi l'enfant soit plus porté qu'à regarder son père et sa mère comme les meilleurs des hommes. Tous ses sentiments l'y disposent, c'est le mouvement naturel de son âme. Quand les enfants ne découvrent jamais rien qui puisse porter préjudice à la haute opinion qu'ils ont de leurs parents ; quand, au contraire, tout contribue à augmenter constamment leur estime et leur amour filial, combien l'influence de la famille ne doit-elle pas être riche en bénédictions ! L'exemple des parents, tel est le plus efficace de tous les moyens d'éducation ; c'est par là, en effet, que les enfants, en aimant les auteurs de leurs jours, apprennent à exercer toutes les vertus qu'ils voient briller en eux.

Mais, quelles fâcheuses et funestes impressions l'enfant ne doit-il pas ressentir, quand il voit que, dans ses parents, la réalité est loin de répondre à la haute idée que Dieu avait mise dans son cœur ; quand il aperçoit chaque jour davantage en eux des imperfections, des défauts, peut-être même des vices ; quand il trouve dans ses parents ce que sa conscience et la loi de Dieu lui montrent comme vulgaire ou mauvais !

L'enfant qui a fait ces tristes découvertes, et qui, par une douloureuse expérience, est forcé de trouver vil et mauvais ce que, par le besoin le plus intime de son cœur, il était porté à tenir pour si bon et si élevé ; cet enfant perd par là même la foi en toute bonté véritable ici-bas ; il en vient à penser que la conscience est une illusion, que tels sont ses parents, tel est aussi, plus ou moins, le monde tout entier, et que, par conséquent, lui aussi pourrait, sans mal faire, *agir de même.*

Les parents doivent éviter avec soin tout discussion, toute chicane qui pourrait diminuer l'estime de leurs enfants. Ils doivent se mettre d'accord sur les principes d'éducation, afin d'agir en communion d'idées et de *sentiments, et de ne* pas faire naître le doute dans l'esprit de ces jeunes cœurs. Comment, en effet, les parents peuvent-ils être en toutes choses un modèle pour leurs enfants, *dans leurs principes, dans leur vie sans* reproche, dans leur conduite pleine de dignité, s'ils sont en désaccord dans *leurs principes* et dans leur manière d'envisager l'existence ; si l'enfant entend approuver par son père ce que blâme sa mère? Cela déchire de plus en plus son *âme délicate et empêche* toute conviction de s'y enraciner.

Comment aussi les parents peuvent-ils surveiller attentivement les relations des enfants entre eux, pour tout ce qui concerne la religion et la morale, si l'un regarde telle chose, et l'autre telle autre, *comme morale et religieuse*, avantageuse et bonne? Comment peuvent-ils diriger leurs enfants avec énergie et efficacité dans tous les exercices de la religion, la prière, la sanctification du dimanche, s'ils n'y travaillent pas ensemble? si l'enfant s'aperçoit que le père dédaigne ces exercices, tandis que la mère les respecte et les honore?

La maison paternelle est donc, pour l'enfant, on le voit, la première école du bien et du mal sur la terre.

3° Un troisième devoir, c'est de prendre grand soin des exercices de piété. Les parents doivent, avant tout, exiger que leurs enfants fassent pieusement leurs prières du matin et du soir, et les petites prières avant et après les repas, ainsi qu'il convient à tout intérieur chrétien. Ils doivent avoir soin, en outre, qu'ils entendent la sainte messe chaque jour, si cela est possible, ou, du moins, plusieurs fois la semaine ; veiller à ce qu'ils observent convenablement les dimanches et les fêtes, qu'ils reçoivent les sacrements aux époques prescrites. Ils doivent s'ap-

pliquer à les instruire eux-mêmes des devoirs religieux, leur apprendre les petites prières et ne pas laisser, comme cela se voit trop souvent, ce soin au curé ou à l'instituteur, qui ne sont, comme nous le verrons plus tard, que les auxiliaires de l'éducation des enfants. Les parents doivent, comme en toutes choses, et ici en particulier, prêcher d'exemple. Quelles seront les réflexions d'un enfant en voyant les actes de ses parents en opposition à leurs conseils ou à leurs ordres? Les parents doivent prendre le plus grand soin, afin que tout ce que voit et entend l'enfant, dans la maison paternelle, ne puisse contribuer qu'à augmenter son respect pour la religion et les devoirs qu'elle impose, et que rien, dans leurs paroles comme dans leurs actions, ne vienne jamais l'amoindrir.

(A suivre.)

CONFÉDÉRATION

JURA-SIMPLON

Berne, le 11 février 1892.

L'Assemblée générale extraordinaire du Jura-Simplon, contrairement aux usages, n'a amené ici qu'un nombre restreint d'actionnaires de Fribourg. Vu l'importance de la votation, votre gouvernement avait jugé à propos, paraît il, de mettre sa poudre au sec et de ne pas éparpiller les voix dont il dispose; c'était sage et prudent, bien que pas du goût des amateurs de promenades gratuites.

Par contre, les trains arrivant de Genève étaient bondés de Vaudois et de Genevois. Il a été délivré plus de 3,000 cartes dont 2,000 n'ayant droit qu'à une seule voix. C'est surtout à l'entrée de l'Hôtel cantonal que la cohue était sans pareille; jamais l'ancienne salle de la Diète n'avait subi un semblable assaut. C'est à peine si la séance fixée à midi et quart a pu être ouverte à une heure et demie.

M. Bory-Hollard, occupe le fauteuil de la présidence ayant à sa droite le secrétaire général, M. Ducommun, et à sa gauche M. Gobat, conseiller d'Etat bernois, et M. Marti, directeur. Toutes les sommités de la finance de la Suisse romande sont présentes.

En ouvrant la séance on constate la présence de 669 actionnaires porteurs de 249,566 actions.

Vous savez que l'assemblée était convoquée spécialement, sur l'initiative d'un groupe de banquiers genevois et vaudois, dans le but de révoquer tous les membres du Conseil d'administration. Mais, à la suite de négociations terminées hier soir avec les délégués du Conseil fédéral, une entente a pu heureusement s'établir sur la base de la démission de 9 membres; comme en outre 4 sièges n'étaient pas occupés, il y avait en somme à nommer 13 administrateurs pour obtenir dans le sein du Conseil la majorité en faveur du système d'exploitation préconisé par les représentants de la Suisse romande.

La liste qui a été votée adjugeait sur ces 13 membres 5 aux Genevois, 4 aux Vaudois, 3 aux Fribourgeois et 1 à la Compagnie de l'Est français.

Cette répartition prouve que votre gouvernement dirigé par votre habile directeur des finances a su manœuvrer très adroitement et au mieux des intérêts de votre canton. Il est, en effet, très important d'obtenir dans cette grande Compagnie qui touche à tant d'intérêts divers, économiques, publics, etc., des représentants qualifiés et en nombre suffisant.

Le premier objet à l'ordre du jour, soit la ratification de l'emprunt de 7 1/2 millions, 4 % a été accordé à une grande majorité.

Sur la seconde question, c'est-à-dire sur la demande de révocation du Conseil d'administration, M. E. *Ruchonnet,* directeur de la Banque cantonale vaudoise, demande aussitôt la parole pour exposer qu'ensuite de l'entente survenue, à la dernière heure, cette demande est retirée, et remplacée sans autre par la nomination de 13 nouveaux administrateurs. L'orateur fait remarquer avec beaucoup de modération que l'administration de la Compagnie doit revêtir une forme plus industrielle (applaudissements) et abandonner des visées d'un autre ordre qui ne sont pas favorables au développement normal de cette entreprise. Dans ce but, il y aura lieu de reviser le règlement et d'attribuer des compétences plus étendues au Conseil d'administration. Ce discours fait un excellent effet et recueille des applaudissements de bon aloi.

M. *Viallet,* d'Aubonne, le légendaire censeur des Administrations S.-O.-S. et J.-S., critique vivement le débordement de dépenses de la Compagnie du Jura-Simplon, dépenses qui se sont élevées au 67 % l'année dernière, tandis que la moyenne des dépenses des six dernières années de la S.-O. n'atteignait que le 50,5 %; différence qui équivaut à environ trois millions de dépenses de plus pour le Jura-Simplon, comparé aux lignes fusionnées.

D'autres constatations, un peu inopportunes, attirent à l'orateur quelques apostrophes: *A l'ordre! A l'ordre!* lancées surtout par M. le conseiller d'Etat Gobat, qui se croyait sans doute encore au Conseil national; mais la salle ne partage pas cet avis et applaudit vigoureusement le brave orateur d'Aubonne, qui finit en s'écriant: Monsieur Marti, après avoir tondu les actionnaires, vous voudriez encore leur enlever la peau!

M. *Marti,* toujours diplomate, dédaigne de répondre aux attaques lancées contre la Direction, puisque la demande de révocation est retirée. Mais il se réserve, dans le Conseil, de défendre sa manière de voir, sans rien retrancher de ses affirmations antérieures.

M. d'*Espines,* banquier à Genève, rappelle que M. Marti a fait miroiter aux yeux des actionnaires monts et merveilles à l'époque de la fusion. Depuis sont survenues des catastrophes sur le réseau Jura-Bernois, à telles enseignes qu'on aurait pu créer un cinquième directeur, section des tamponnements. Mais là n'est pas la cause principale de la situation actuelle. On a fait de la politique bonne pour Berne, sans doute, mais exécrable pour le Jura-Simplon. Faites d'abord de bonnes finances, et vous ferez de la bonne politique. (Bravos prolongés.)

M. *Perret,* de Neuchâtel, qui avait attaqué M. Marti, en juin dernier, le défend aujourd'hui tout en disant qu'il ne le scutient pas. Impossible de reproduire ce pathos que personne ne comprend.

On procède à la votation :

La liste proposée passe entière avec 261,117 voix. Elle porte les noms de MM.

1. Baup, Albert, à Nyon.
2. Chappuis, Julien, à Nidau.
3. **Chassot,** Alfred, à Estavayer.
4. Darier, Henri, à Genève.
5. **Gendre,** Cyprien, à Fribourg.
6. Hentsch, Ernest, à Genève.
7. Lachenal, Adrien, à Genève.
8. **Python,** Georges, à Fribourg.
9. Roch, Alexandre, à Genève.
10. Ruchonnet, Ernest, à Lausanne.
11. Ruffieux, Emile, à Lausanne.
12. Turrettini, Albert, à Genève.
13. Weiss, délégué de l'Est français.

Au Jura-Simplon. *(Corresp.)* — Je vous disais, dans ma lettre insérée dans le N° du 23 janvier, que mon intention était de revenir sur divers faits dont il ne sera pas possible de contester la parfaite exactitude; ces lignes pour tenir cette promesse.

Alors même que l'administration du Jura-Simplon subit toute l'influence du haut personnel de l'ancien J.-B.-L., le public de l'ex-réseau S.-O.-S. n'observe pas que les innovations aient été toutes très heureuses. Si, d'une part, les exigences à l'égard des employés subalternes ont augmenté dans une forte proportion, d'autre part, ces mêmes agents ont en guise de modèle des employés supérieurs très bien salariés, dont l'unique préoccupation n'est pas l'accomplissement des fonctions qu'ils occupent dans la Compagnie. C'est si vrai que nous trouvons, par exemple, le secrétaire général du J.-S. allant donner des conférences à Grenoble et à Rome, si nous ne faisons pas erreur.

Pourquoi ferais-je du zèle, pendant que les satisfaits se promènent, doit penser l'employé de condition modeste.

Ma lettre, insérée dans votre N° 18, disait encore que M. E. Ducommun est le grand-maître de l'*Alpina.* Or il résulte du texte d'un arrêt rendu par la Chambre d'accusation du canton de Berne, le 5 novembre 1891 (texte reproduit *in extenso* dans le N° du 10 décembre 1891 de la *Gazette de Lausanne),* que la Société secrète de l'*Union,* dont les statuts ne sont pas aussi sévères que ceux des francs-maçons proprement dits, impose déjà à ses membres l'*obligation de s'appuyer dans toutes les circonstances de la vie.* La conséquence de cette clause est de faire craindre des actes de partialité qui ne sont pas de nature à inspirer au personnel ne faisant pas partie d'une loge, une confiance absolue et illimitée. Il ne faut pas que les mauvaises langues puissent émettre le soupçon que des affiliés à l'association des .·. ont bénéficié de faveurs qu'on refuse aux personnes ne faisant pas partie des sociétés secrètes.

Pour toutes ces raisons et une multitude d'autres, la prochaine réunion des actionnaires aura raison d'examiner de près les rouages administratifs de la Compagnie et de faire cesser certains abus. L'employé d'un service public, tel que les chemins de fer, doit tout son temps et toute son intelligence à l'accomplissement de devoirs, dont dépend la sécurité de l'exploitation et il importe que le bon exemple vienne d'enhaut. Voilà pourquoi la grande masse du peuple applaudit à l'initiative de la réunion du 12 février, et elle espère qu'elle aura pour résultat immédiat la cessation complète du cumul des emplois.

Négociations de Zurich. — La rupture. — Nous avons annoncé hier que les négociations avec l'Italie étaient rompues.

Le Conseil fédéral s'est réuni hier matin, et a pris l'arrêté suivant :

Vu le rapport du 11 février de ses délégués chargés de poursuivre les négociations avec l'Italie à Zurich :

Considérant :

1° Que les concessions offertes par l'Italie sur les tissus de coton et les broderies, articles essentiels de l'exportation suisse, sont insuffisantes et qu'elles n'atteignent pas même pour l'ensemble des droits et surtaxes les 3 % des taux actuels, considérés comme beaucoup trop élevés;

2° Considérant, d'autre part, que l'Italie exige pour l'entrée de ses produits en Suisse des avantages beaucoup plus considérables que ceux qui lui sont accordés actuellement, principalement sur les vins, demandant le relèvement de l'échelle alcoolique de 16° à 18°, sur les raisins, les porcs et autres produits naturels, et n'ayant comme compensation que quelques concessions sur les fromages;

3° Considérant que pour le moment la conclusion d'un nouveau traité doit être considérée comme impossible, les délégués italiens ayant reçu l'ordre de quitter Zurich si leurs dernières propositions n'étaient pas acceptées;

Arrête :

1° Le tarif général des douanes sera appliqué dès le 13 février aux marchandises provenant d'Italie.

2° Le département des péages est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'ambassadeur de la République française a remis vendredi matin au Conseil fédéral une note de son gouvernement qui se déclare prêt à entrer en négociations avec le Conseil fédéral pour la revision du tarif minimum français, sur les points qui intéressent plus particulièrement l'industrie suisse. Le gouvernement français est animé du plus vif désir d'arriver à une entente.

Au Palais fédéral, on a été très satisfait de l'heureuse coïncidence de la note courtoise du gouvernement français avec la rupture du côté de l'Italie, tout en déplorant que l'opiniâtreté des délégués italiens, qui se sont refusés à toute concession sérieuse, ait rendu un accord impossible.

— L'Agence Stephani communique la note suivante :

M. Droz a écrit aux délégués italiens : « Le Conseil fédéral ne peut pas considérer comme acceptables les offres italiennes concernant les tissus et les broderies de coton, ni les conditions auxquelles ces offres sont subordonnées. Le Conseil ne voit pas la possibilité de conclure pour le moment un traité, ni de trouver un *modus vivendi* satisfaisant; il ne peut donc que se réserver de prendre lui-même les mesures que les circonstances pourront réclamer. » M. Droz terminait en exprimant le regret d'un ajournement qu'il espérait devoir être le plus bref possible, pour la conciliation désirable des intérêts économiques des deux pays.

L'Agence Stefani ajoute : Les concessions italiennes pour les cotons portaient de 4 à 10 % le rabais sur le tarif conventionnel. La Suisse avait majoré les conditions d'entrée sur les principaux produits italiens, comme les vins, les porcs, le bétail de l'espèce bovine, les vermouths, les oranges et les citrons. Prenant acte avec le plus vif regret de la décision du Conseil fédéral, M. Di Rudini a déclaré qu'il continue à s'inspirer des sentiments amicaux et conciliants vis-à-vis de la Suisse, et qu'il espère aussi qu'un accord si désirable pour les intérêts économiques des deux pays pourra être établi bientôt. Il se tient prêt à recevoir les communications que le gouvernement suisse estimera opportunes.

La douane suisse de Chiasso est encombrée de marchandises depuis plusieurs jours; il arrivait chaque nuit trois trains chargés exclusivement de vins. Les recettes de ces trois derniers jours ont été de 350,000 francs.

Ni de la part de la Suisse, ni de la part de l'Italie, il ne semble pas qu'on ait l'intention actuellement d'augmenter les droits des tarifs généraux sur certains articles. Des renseignements pris à la suite de la rupture des négociations de Zurich, il résulte que M. Di Rudini aurait déclaré que si la Suisse augmentait les droits sur les vins, l'Italie porterait immédiatement les droits sur les fromages à 60 fr. les cent kilos. Sur les grands porcs, la Suisse avait demandé 4 fr. et sur les petits porcs 2 fr. 50. Enfin, c'est l'Italie qui a posé l'ultimatum final à la Suisse. Les négociations suisses n'ont jamais donné à leurs demandes, pourtant très équitables, une forme catégorique. Quoi qu'il en soit, la situation actuelle ne peut contenter ni la Suisse, ni l'Italie, de sorte qu'on peut espérer qu'une reprise des négociations aura lieu bientôt.

NOUVELLES DES CANTONS

Les avalanches. — Samedi dernier, 6 février, une avalanche colossale, dite l'avalanche Meisenboden, est descendue sur la route entre Elm et Matt, canton de Glaris. Toute la contrée est couverte d'une couche profonde de neige; les communications postales et télégraphiques sont interrompues; on est occupé à creuser un tunnel à travers la masse énorme de la neige éboulée. Le village d'Elm est complètement bloqué; la neige a plus de deux mètres d'épaisseur.

Une avalanche est tombée au Dœrfli (Grisons) dans le lac et a brisé la glace, épaisse cependant de près de 80 centimètres. Les communications postales entre Davos et Klosters se font, à grand'peine, par un traîneau.

Une geôlière. — Ces jours est morte à Payerne une femme bien connue dans la contrée, Fanchette Brossy, née Wehrly. Elle avait 90 ans. Le *Démocrate* lui consacre les lignes suivantes :

« Geôlière de fait (sans l'être en titre) depuis 1833 avec son mari, alors titulaire, depuis 1856 avec son fils Abram, et dès 1866 jusqu'à il y a deux ans à peine avec son beau-fils, la mère Fanchette Brossy a été sans contredit la geôlière des prisons de Payerne la plus scrupuleuse, la plus énergique et en même temps la meilleure âme, le meilleur cœur que le ciel ait produit, certificat que, j'en suis bien sûr, le célèbre criminel Wyss lui-même serait prêt à contresigner.

« Cette excellente femme, à écorce rude et revêche, a été chez nous un exemple unique en son genre de l'amour du devoir, de la consigne, en même temps que de la bonté et de l'amour du travail. Tous ceux qui, malheureusement, ont dû subir sa discipline, ne sont sortis de leur cellule qu'en reconnaissant les hautes qualités et la bonté de celle à la garde de laquelle ils avaient dû être confiés. »

La guérison du goître. — M. Kocher, chirurgien, a fait à Berne une conférence sur les moyens de prévenir le crétinisme et le goître.

Le goître provient uniquement des eaux alimentaires; il est faux que l'extirpation du goître engendre le crétinisme.

M. Kocher conclut à ce que les pouvoirs publics prêtent à la question des eaux alimentaires beaucoup plus d'attention que cela n'a été le cas jusqu'ici.

ÉTRANGER

CHRONIQUE GENERALE

Les catholiques au Canada. — Une lettre pastorale vient d'être lue dans toutes les églises catholiques du Canada pour inviter les parents catholiques à ne pas permettre à leurs enfants de fréquenter les écoles où il y a des élèves protestants avec des maîtres non catholiques.

L'aumône par le travail. — La *Gazette de Moscou* publie le détail des travaux publics que le gouvernement russe organise en faveur des populations éprouvées par la disette.

Ces travaux se partagent en trois catégories : 3,175,000 roubles sont affectés à l'exploitation des bois; 1,290,000 à la réparation des routes dans les gouvernements de Nijni-Novgorod, Simbirsk, Saratov, Tambov et Voronej, 425,000 à la construction des chaussées dans les gouvernements de Kazan, Samara, Tambov et Voronej.

Ces travaux occuperont pendant deux mois près de 200,000 hommes et nécessiteront l'emploi de 65,000 chevaux.

NOUVELLES DU JOUR

Rome. — Mgr Boccali, auditeur du Pape, est très dangereusement malade d'une pneumonie; il a reçu hier les derniers sacrements; le Pape est très affecté de sa maladie. On assure que la dignité de cardinal était depuis longtemps réservée à Mgr Boccali.

France. — Le Comité royaliste girondin a décidé de s'incliner devant la déclaration religieuse des cardinaux, mais il refuse d'adhérer à la République.

Allemagne. — Le Reichstag a adopté, en troisième lecture, le projet de loi relatif au retrait des Vereinsthaler autrichiens. Répondant aux craintes que la vente d'une telle quantité d'argent ne provoque une baisse de l'argent, le secrétaire d'Etat du Trésor a répondu que la vente des matières d'argent produites par ces écus ne commencerait que lorsque l'Autriche aurait pris livraison en nature de la part qui lui revient.

Italie. — Vendredi, à l'ouverture de la Chambre, la rupture des négociations avec la Suisse n'était pas encore connue. La nouvelle a été apportée par une dépêche de Genève, communiquée par le correspondant parlementaire de l'*Agence Dalziel* à

plusieurs députés. D'autres dépêches de Berne, de la matinée, annonçaient que les négociations continuaient. Cette nouvelle a produit une pénible impression.

Après une courte discussion, la Chambre a approuvé la convention avec l'empire d'Allemagne pour la protection réciproque des brevets d'invention, des dessins, des modèles industriels et des marques de fabrique, signée à Rome le 18 janvier. La convention reproduit plusieurs points de la convention internationale de Paris en date du 20 mars 1883.

Le gouvernement a exprimé l'espoir que la propriété industrielle sera prochainement protégée à l'intérieur des deux Etats par des lois semblables.

Dans les couloirs, M. Colombo déclare que le gouvernement ne répondrait pas dans cette séance, si des questions lui étaient faites sur la rupture des négociations de Zurich. Cela a refroidi les députés lombards, mais les méridionaux, plus irrités de l'insuccès, persistaient à demander des explications.

M. Colajanni a interpellé le gouvernement sur les mesures *qu'il entend prendre* en présence de l'insuccès des négociations avec la Suisse. Il a demandé s'il est vrai que des pourparlers seront continués malgré l'application du tarif général et si le gouvernement peut donner des explications sur les causes qui ont amené la rupture.

Le ministre des finances a ordonné à la direction des douanes d'appliquer, à partir d'aujourd'hui, le tarif général aux provenances de la Suisse.

Agissant sur un ordre du Conseil fédéral, le ministre de Suisse à Rome a demandé aujourd'hui *au gouvernement italien* de continuer les négociations, malgré l'application des tarifs généraux. M. di Rudini a déclaré accepter en principe et a ajouté qu'on allait s'entendre à ce sujet.

Espagne. — La panique continue à régner dans la ville de Xérès. Les rues sont désertes, les établissements fermés, Une bande de sept anarchistes a commis dans la nuit de jeudi à vendredi toute espèce de méfaits dans les environs de la ville. La police s'occupe activement à rechercher ces malfaiteurs.

— Trois anarchistes ont été arrêté à Cadix.

Portugal. — Une bombe de dynamite a éclaté dans la nuit de jeudi à vendredi, devant la porte du consul espagnol à Lisbonne ; les vitres ont été brisées ; il n'y a eu aucun blessé.

Egypte. — Le correspondant du *Daily News* à Vienne *apprend que le khédive a* demandé au sultan de lui envoyer le firman d'investiture au Caire par un messager impérial. Le khédive allègue qu'il existe un précédent : le firman d'investiture a été expédié en 1879 au prince Alexandre de Bulgarie à Sofia par un commissaire impérial. Or, comme il y a déjà un commissaire impérial au Caire, le khédive aimerait que le firman lui fût présenté par ce dernier dans les formes voulues. Dans sa réponse, la Porte admet que ce précédent existe, mais ajoute que le firman n'a été envoyé au prince Alexandre que longtemps après que celui-ci s'était présenté au sultan, son suzerain, et que le sultan est bien fondé à demander au khédive de se présenter devant lui ; le moment sera alors venu d'expédier le firman d'investiture. A la Porte on s'attend à ce que le khédive se rende maintenant à Constantinople pour se présenter devant Abdul-Hamid. Au Caire, on pense au contraire que le khédive a l'intention d'insister sur sa demande.

Inde anglaise. — La disette augmente dans le Maharatta méridional. D'autre part, les districts d'Ijapour, Belgum et Harwar, soit une région de 5,000 milles carrés habitée par un million et demi d'habitants, ont été déclarés officiellement en état de famine.

VARIÉTÉS

Le calculateur Inaudi.

Lundi, l'Académie des sciences a eu un spécimen des talents de Jacques Inaudi comme calculateur. M. Darboux, professeur en Sorbonne, faisait la présentation. Les membres de l'Académie ont été tous plus étonnés les uns que les autres de la facilité de ce jeune homme.

Voici cet incident :

M. Darboux fait approcher du bureau M. Inaudi et écrit au tableau les deux nombres respectables que voici :

4,123,547,238,445,523,831

d'une part, et

1,248,126,138,234,128,910

d'autre part.

M. Inaudi a le dos tourné au tableau. M. Darboux énonce les nombres et prie le calculateur de les soustraire l'un de l'autre. Aussitôt, et comme s'il les avait sous les yeux, M. Inaudi répète d'une voix claire et nette ces nombres immenses.

— Est-ce cela ?

— Oui.

— Eh bien ! voilà le résultat de la soustraction.

Et, avec une volubilité incroyable, le calculateur énonce le nombre.

— Maintenant, poursuit M. Darboux, voulez-vous me donner le produit de 452 par 538 ?

Tout aussitôt M. Inaudi répond :

— 243,176. Est-ce cela ?

Mais M. Darboux n'a pas fait l'opération en une seconde :

Très exact.

— Messieurs, dit M. Inaudi, je puis calculer et parler à la fois, mener de front deux calculs ensemble. Essayez.

M. Poincaré demande le résultat d'un calcul extrêmement compliqué : faire le carré de 4,800, le diminuer de 1, et diviser par 6. M. Bertrand en même temps :

— Pourriez-vous me dire quel jour de la semaine était le 11 mars 1822 ?

M. Inaudi immédiatement :

— Le 11 mars 1822 était un lundi.

Quant au résultat de l'opération de M. Poincaré : c'est 1,960.

On applaudit, et M. Darboux reprend :

— Voulez-vous me trouver un nombre dont le cube plus le carré fassent 3,600 ?

— C'est 15.

L'Académie entière éclate en bravos.

Aussitôt qu'une question lui est posée, il sourit, se renferme en lui-même, cligne des yeux constamment, ouvre les lèvres, dit :

— Je fais la preuve.

Et une seconde après :

— Messieurs, voici le chiffre ; c'est exact.

Et, en effet, c'est exact. Si le calcul est extrêmement compliqué, il s'arrête un peu, et dit :

— Ce sera fait dans une demi-minute.

Et c'est fait.

M. Jacques Inaudi est d'origine piémontaise ; il est naturalisé Français depuis longtemps. Il n'a que vingt-quatre ans, et ses facultés se développent de plus en plus. Son crâne est très caractéristique. M. Broca avait présenté M. *Inaudi à la Société d'anthropologie en 1880.* Front très droit ; angle facial très développé. Il est petit, il a la tête très forte.

FRIBOURG

Un concours de bonne culture du tabac a été organisé dans le district de la Broye en 1891.

Le Jury, chargé de visiter les cultures et les séchoirs des planteurs qui ont pris part au concours, a été composé de

MM. Perrin, Juge de paix, à Corcelles,
Benninger, Juge de paix, à Salvagny,
Louis Pradervand, en Chaux, près Payerne.

Il vient de déposer son rapport : c'est un travail consciencieux et parfaitement raisonné. Le Comité croirait manquer à son devoir s'il ne communiquait aux intéressés les observations, les critiques et les conseils des experts. Nous espérons que tous nos planteurs feront une étude attentive de ce travail et qu'ils en profiteront pour rectifier à l'avenir ce que la routine peut avoir laissé de pratiques défectueuses. Si l'agri*culture broyarde réalise quelques sérieux* progrès dans cette branche de son activité, si elle tire quelque utilité de ce concours, le Comité s'honorera d'y avoir contribué et se réjouira de son initiative ; c'est la récompense qu'il ambitionne.

Estavayer, en janvier 1892.

Le Comité :

MM. Chassot, avocat, président,
Torche, docteur.
Grangier, Philippe.
Michaud, vétérinaire,
Marmier, avocat, secrétaire.

Nous donnerons prochainement des extraits de ce rapport, avec la liste des lauréats.

Industrie sucrière. — Le comité d'initiative pour la fondation d'une sucrerie à Payerne vient de lancer une circulaire dans la contrée, afin d'inviter les personnes qui s'intéressent à cette entreprise de bien vouloir participer à la constitution du capital-actions.

La Banque populaire de la Broye, à Payerne, reçoit des souscriptions dans ce but.

La Zæhringia, section des Etudiants *suisses de Fribourg, donnera un concert* dimanche, 14 février, à quatre heures du soir, dans la grande salle du Collège, avec le concours de MM. A. et L. H. et M. B., sous la direction de M. Silder.

PROGRAMME

1. *Bundeslied*, pour chœur d'hommes. Zwyssig.
2. *Fantaisie* sur le « Barbier de Séville » de Rossini, pour violon et piano, par Allard.
3. *Je crois*. Méditation pour ténor, avec accompagnement de piano. Faure.
4. *Rondo brillant*, pour 2 flûtes, avec accompagnement de piano. Furstenau.
5. *Weingalopp*, farce musicale pour quatuor (chant). Kuntze.
6. *Ouverture jubilaire de C. M. de Weber*, pour flûte, violon et piano, par Burchard.
7. *Adagio et Rondo* du 27me quatuor, pour flûte, violon, alto et violoncelle. Mozart.
8. *Barcarole*, pour ténor et basse, avec accompagnement de piano. Kuken.
9. *Pot pourri* sur le « Bettlstudent » de Millœcker, pour flûte, violon, violoncelle, avec accompagnement de piano, par Alberti.
10. *Air de Sarastro*, solo de basse de l'op. La flûte enchantée, avec accompagnement de piano. Mozart.
11. *Le menu*, farce musicale pour quatuor (chant). Zœllner.
12. *Renouvellement du serment du Grütli*, chœur d'hommes. Greith.

PRIX DES PLACES :

Premières, 1 fr. — Secondes, 60 cent.

Concours de chant. — La prochaine fête du *Sængerbund* du district du Lac aura lieu à Fribourg, le 22 mai 1892.

Se rendant au désir du Comité central, les Sociétés *Cæcilienverein, Mutuelle* et *Cécilienne*, après s'être assurées du bienveillant appui et de la participation des autres Sociétés de chant de la ville de Fribourg, ont accepté l'agréable mais pénible tâche d'organiser cette fête.

Le Comité d'organisation, présidé par M. le directeur Corboud, avec M. Gillerd, reviseur des comptes, comme secrétaire, vient d'adresser une chaleureuse invitation aux diverses Sociétés de chant.

De nouvelles conférences seront données par M. le préfet Philipona sur la nouvelle loi des poursuites : 1° A **Rue,** dimanche, *à deux heures et demie du jour*, hôtel de la Fleur-de-Lys ; 2° A **Fribourg,** samedi soir, à huit heures, brasserie Peier, 1er étage.

Société de l'Avenir. — Les membres sont priés d'assister à l'enterrement de M. Joseph Meyer, entrepreneur, le dimanche, 14 février, à 2 heures de l'après-midi.

Rendez-vous devant l'Hôtel du Cygne, rue du Pont-Suspendu.

Legs pies. — Un bon chrétien, M. Joseph Dorthe, syndic de Gillarens, décédé le 6 février, a légué une somme de plus de 20,000 pour les pauvres de sa commune.

Grande Congrégation latine. — Dimanche 13 février, à 6 1/4 heures du soir, réunion mensuelle dans la chapelle de Saint-Ignace. Réception d'approbanistes.

Théâtre. — La septième représentation donnée par la Compagnie du Théâtre de Lausanne aura lieu le lundi 15 courant. L'affiche porte l'*Ami Fritz*, comédie en 3 actes, par Erckmann-Ckatrian, un des plus grands succès de la Comédie française.

Pensant être agréable au public fribourgeois, M. Scheler a eu l'heureuse idée d'engager spécialement pour cette représentation sa fille, *Mme Daumerie-Scheler*, du théâtre français de Londres, qui jouera le rôle de Suzel.

Cette pièce vient d'obtenir à Lausanne un des plus grands succès de la saison. Se souvenant de la réussite de la représentation des *Rantzau*, les Fribourgeois accourront en foule lundi soir pour applaudir l'*Ami Fritz*, cette charmante pièce idyllique et tous ses interprètes.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

deur ayant proposé de demandeur des secours à l'Etat, l'assemblée s'y est opposée par des protestations violentes.

Plutôt la dynamite que des secours ! lui a-t-on répondu.

C'est pour prévenir les suites de cette exaspération que le gouvernement de ce canton, vu la position critique de l'industrie de la broderie, a décidé de convoquer pour mardi une conférence à laquelle prendront part les délégués des gouvernements d'Argovie, Zurich, Saint-Gall et des deux Appenzell, pour discuter la crise et les mesures à prendre en faveur des brodeurs, par exemple, la suspension des droits de poursuite.

Saint-Gall, 13 février.

L'*Ostschweiz*, constatant que le projet d'initiative pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple, gagne tous les jours plus de terrain, invite la Suisse catholique à s'organiser au plus tôt en vue de cette éventualité.

Lorsqu'il s'agira d'arrêter les candidatures des futurs conseillers fédéraux, on ne pourra se remettre de ce soin à la droite des Chambres, mais il faudra que toutes les parties du pays soient appelées à désigner les candidats. Dans ce but, il y aurait lieu d'organiser le parti conservateur comme en Amérique, c'est-à-dire de convoquer une assemblée générale de délégués de tous les cantons.

M. Soussens, *rédacteur.*

Maladie de la vessie

Les affections de la vessie sont très répandues et les plus pénibles de l'humanité ; elles occasionnent de graves désordres corporels et physiques. Ces maux sont très opiniâtres et souvent déclarés à tort incurables. Les plus violentes maladies de la vessie cèdent cependant infailliblement à l'emploi de la Warner's Safe cure ; M. Julien Mauroux, à Granges-de-Vesin, canton de Fribourg, en a fait l'expérience. Pendant l'hiver 1890 1891, il souffrait d'un catarrhe vésical et n'avait plus d'espoir de guérison quand il prit quatre bouteilles de Warner's Safe cure qui le guérirent complètement ; ses forces revinrent et il put de nouveau reprendre son travail.

On trouve la « Warner's Safe Cure » à 5 fr., la grande bouteille : A la *pharmacie Schmidt*, à *Fribourg ; pharm. E. Jambé*, à *Châtel-Saint-Denis ; pharm. Golliez*, à *Morat ; pharm. G. Faust* et *pharm. Kœbel*, à *Sion ; Pharm. E. Taramarcaz*, à *Sembrancher ; pharm. de Chastonay*, à *Sierre ; pharm. Carraux*, à *Monthey ;* à la *pharm. du Jura*, à *Bienne ; pharm. A Nicati*, à *Lausanne ; pharm. Guebhard*, à *Neuchâtel ; pharm. Rouge*, à *Berne ; pharm. Zintgraff*, à *Saint-Blaise ; pharm. Kramer*, à *Porrentruy ; pharm. Feune*, à *Delémont ; en gros* chez *C. Richter*, pharm. et drog., à *Kreuzlingen* (Thurgovie).

Economie domestique. — Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur signalant un excellent remède annoncé dans notre journal et concernant les maladies de poitrine ou des voies respiratoires : C'est le *bi-phosphate de chaux* préparé par des religieux, les Frères Maristes ; l'usage de cette solution en atteste chaque jour la sérieuse efficacité dans les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phtisie tuberculeuse au premier et deuxième degré, améliorant considérablement l'état des malades au troisième. Puis, la scrofule, le *ramollissement et la carie des os*, l'hydropisie et les autres maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, la *débilité, surtout chez les enfants* et les jeunes gens à croissance rapide, y trouvent un remède souverainement réparateur. Les célébrités médicales en font le plus grand éloge, en raison de sa composition assimilable pour les estomacs les plus fatigués. Les professeurs et en général les personnes qui font un grand usage de la parole trouvent dans son emploi un puissant adjuvant.

Dépôts pour la Suisse : A *Genève :* M. Bousser, 108, rue du Rhône. — A *Fribourg :* Alfred Pittet ; Schmidt-Muller ; Boéchat-Bourgknecht. — *Estavayer :* Porcelet. — *Romont :* Gustave Comte. — *Martigny-Ville :* Ch. Morand. — *Sion :* Xavier Zimmermann. — *Saint-Maurice :* H. Delafontaine. — *Monthey :* Carraux, pharm.

Aux instituteurs et institutrices

Dans le but de contribuer au développement des connaissances industrielles, la Maison **Victor Vaissier,** de *Paris, Lyon* et *Roubaix*, savonnerie et parfumerie du Congo, met gracieusement à la disposition des *instituteurs* et *institutrices* les matières premières du savon de toilette, *accompagnées* d'une brochure qui leur permet de faire aux élèves des leçons de choses utiles et intéressantes.

Adresser de préférence les demandes à l'Usine de Roubaix (France).

THÉATRE DE FRIBOURG

Bureaux à 7 1/2 h. — Rideaux à 8 h.

Lundi 15 février

SEPTIÈME REPRESENTATION

donnée par la

Compagnie du Théâtre de Lausanne

Direction : Alphonse SCHELER

AVEC LE CONCOURS DE

Mme DAUMERIE-SCHELER

du Théâtre français de Londres

QUI JOUERA LE ROLE DE SUZEL

L'AMI FRITZ

Comédie en 3 actes par ERKMANN-CHATRIAN. — Musique de Henri MARÉCHAL

Vu l'importance de cet ouvrage il sera joué seul.

PRIX DES PLACES :

Loges de face, 4 fr. — Loges de côté, 3 fr. — Parquets numérotés, 2 fr. — Parterre, 1 fr. 50. — Galerie, 1 fr. H 182 F

Location chez Mme Cudré. (278)

Une personne de toute confiance demande des journées, soit pour aider dans un ménage, soit pour de la couture.

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces.** (274)

JOLIE CHAMBRE MEUBLÉE

à louer dès le 1er mars. S'adresser au **Café de la Paix,** rue de Romont. (276) H 181 F

A louer *le magasin de la maison* **N° 127,** *rue de Lausanne.* Entrée immédiate. S'adresser à dite maison. (275)

Un représentant sérieux très connu peut entrer de suite au *Bazar Economique, 135, rue de Lausanne,* pour la vente 1/2 gros en ville. Fixe et provision. H 172 F (272)

chez Vicarino et Cie, Fribourg. (15)

(209)

SOLUTION
DE
Bi-Phosphate de Chaux
DES FRÈRES MARISTES
DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
(DRÔME)

Préparée par M. L. ARSAC, pharm. de 1re cl. à MONTELIMAR (Drôme)

Cette solution est employée pour combattre les bronchites chroniques, les catarrhes invétérés, la phtisie tuberculeuse à toutes les périodes, principalement au premier et au deuxième degré, où elle a une action décisive et se montre souveraine. — Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre les scrofules, la débilité générale, le ramollissement et la carie des os, etc., et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la pauvreté du sang, qu'elle enrichit, ou la *malignité* des *humeurs*, qu'elle corrige. Elle est très avantageuse aux enfants faibles et aux personnes d'une complexion faible ou délicate : *Prix : 3 fr. le demi-litre, 5 fr. le litre.* Economie de 50 % sur les produits similaires, solutions ou sirops. Pour plus de détails sur les bons effets de ce remède, demander la notice qui est expédiée *franco* contre un timbre-poste de 15 cent.

Dépôt général pour la Suisse chez :

J. BOUSSER & Cie,

GENÈVE, 108, RUE DU RHONE, 108, GENÈVE

Vente au détail dans les pharmacies : *Alfred Pittet ; Boéchat et Bourgknecht ; Schmid-Muller ; Thürler et Kœhler*, à **Fribourg** ; *Gustave Comte*, à **Romont** ; *Gavin*, à **Bulle** ; *Porcelet*, à **Estavayer.** (61)

A LOUER A PAYERNE

pour le 1er mars, un joli local pour café ou magasin, avec logement et dépendance, dans une maison neuve. (186/91)

S'adresser à **J. Rossi**, *entrepreneur.*

Parmi les premiers aliments que l'on peut donner à un malade

le Zwieback de Malt

est celui qui est le plus agréable à prendre et le plus facile à digérer ; avec des qualités nutritives de premier ordre il constitue pour les convalescents et les enfants une nourriture saine et exquise. En vente la **boulangerie Bessner-Schirmer**, à **Fribourg**, seule fabrication pour tout le canton. (141/88) H 114 F

AVIS & RECOMMANDATION

Le soussigné vient d'installer un atelier d'ébénisterie, *rue des Grandes-Rames, 147*, à **Fribourg.** Il se charge de la réparation et du **polissage des meubles modernes et antiques**, ainsi que de tout ce qui concerne les travaux de tapissier et cela au contentement des personnes les plus exigeantes sous ce rapport. Sur demande, il se rendra à domicile. (243)

J. Schwab, *tapissier.*

OR ET ARGENT

J'achète aux plus hauts prix pièces de 5, 2 et 1 fr. hors de cours ; objets en argent et or, avec façon et pour fondre ; anciennes monnaies et antiquités de toute espèce. (13/5)

G. Grumser, à Fribourg, 120, rue de Lausanne

VERRE BELGE simple, demi-double, double, mat, mousseline et de couleur. Tuiles en verre. (649/373)

Plaques de propreté pour portes.

P. A. CHRISTINAZ
134, rue de Lausanne,
FRIBOURG

ON DEMANDE

pour de suite un jeune homme intelligent pour copier pendant environ une semaine des écritures françaises.

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces**, à **Fribourg.** (269)

BILLARD

Pour cause de transformation de local, l'on vendrait d'occasion à très bas prix *(150 fr.)* un joli billard avec accessoires, valant bien 3 à 400 fr. S'adresser à **M. Fragnière**, taxeur, a **Fribourg.** (244)

A VENDRE

Pour cause de transformation de magasin une **belle devanture** en chêne massif en très bon état, ainsi que d'autres vitrines, le tout à bas prix. S'adresser à la **confiserie Leimgruber**, rue des Epouses, à **Fribourg,** (242)

BEURRE

Dépôts de la Station laitière

Epicerie Delaquis, **rue de Romont**,
Epicerie Jenny, **rue de Morat.** (235)
Andreazzi, comestibles, **rue de Lausanne.**

Fromages de la Combe-Air

Importation directe
du THÉ DE CHINE

Pecco.
Souchong.
Congo.
Perlé, etc. (102)

CH. LAPP, drog., FRIBOURG

Pastilles pectorales à l'érable

Efficacité incontestable contre toux, affection du larynx et des poumons, asthme, coqueluche, grippe, etc., à **60 cent.**, et **1 fr.**, chez **Ch. Lapp**, droguiste, à **Fribourg.** (1637)

A vendre au centre de la ville de Fribourg, une maison de bon rapport, avec brasserie, jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser à l'**Agence fribourgeoise d'annonces**, rue des Epouses. 71, à **Fribourg.** (173)

A LOUER

une maison à la *Rue de Lausanne* avec de beaux logements réparés à neuf. S'adresser au bureau de l'**Agence fribourgeoise d'annonces**, à **Fribourg.** (231)

A LOUER A BETHLÉEM

dans une maison nouvellement construite un appartement de 5 à 7 chambres, vérandah, cave et galetas. S'adresser au magasin **Vicarino et Cie**, *rue de Lausanne.* (264)

VINS EN GROS

chez **J. OBERSON-CRAUSAZ, à ROMONT**

Vins blancs et rouges

du pays et de l'étranger (804)

Spécialités de vins en bouteilles

LIQUEURS NATURELLES

BRASSERIE JULES BERGER

Monsieur Félix Berger, fils, muni d'un diplôme de l'Ecole des brasseurs de Munich dès 1883, tout en remerciant l'honorable clientèle de feu son père, à l'avantage de porter à la connaissance du public *qu'il reprend dès ce jour pour son compte l'exploitation de la dite brasserie.* Il se recommande au mieux et assure à sa future clientèle que tous ses efforts tendront à justifier la confiance qu'il sollicite. (182/89)

Bière blonde et façon Munich

Félix BERGER.

DEPURATIF GOLLIEZ

ou

Sirop de brou de noix ferrugineux

préparé par **Fréd. Golliez**, pharmacien à Morat. 17 ans de succès et les cures les plus heureuses autorisent à recommander cet énergique dépuratif pour remplacer avantageusement l'huile de foie de morue dans les cas suivants : **Scrofule, Rachitisme** chez les enfants, **Débilité, Humeurs** et **Vices du Sang, Dartres, Glandes, éruptions de la peau, feux** au visage, etc.

Prescrit par de nombreux médecins, ce dépuratif est agréable au goût, se digère facilement sans nausées ni dégoût.

Reconstituant, anti-scrofuleux, anti-rachitique par excellence pour toutes les personnes **débiles, faibles, anémiques.**

Pour éviter les contrefaçons demander expressément le **Dépuratif Golliez à la marque des deux Palmiers.** (1601/894)

En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50, celui-ci suffit pour la cure d'un mois.

DÉPOTS : Dans les pharmacies Boéchat et Bourgknecht, Cuony, Esseiva, *Pittet, Schmidt, Thürler et Kohler*, à **Fribourg ;** *Gavin, Rieter, Sudan*, à **Bulle ;** Robadey, à **Romont ;** Jambé, à **Châtel ;** Porcelet, à **Estavayer.**

Commerce de bière en bouteilles
DE LA BRASSERIE BERGER

Les soussignés seuls autorisés à la vente de la bière en bouteilles de la brasserie Berger se recommandent à l'honorable public. *Bière blonde et façon Munich.* Livraison prompte et soignée. (183/90) H 116 F

Nous sommes également chargés de recevoir les commandes pour la bière en fûts pour la campagne.

BRACH & RIEBEN.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE SUISSE
A SOLEURE

La Banque reçoit des **dépôts d'argent** contre obligations,

A 5 ans, intérêts 4 0/0.
A 3 » » 3 3/4.

Le remboursement a lieu à ces échéances, moyennant dénomination faite 3 mois à l'avance.

La Banque ne prête que sur **première hypothèque** jusqu'à concurrence des deux tiers de la valeur. Tous les fonds disponibles ne sont placés que dans des établissements suisses, garantis par l'Etat. (147/63)

S'adresser à **MM. Weck et Æby**, banquiers, à **Fribourg.**

Soleure, en janvier 1892.

LA DIRECTION.

25 ANS DE SUCCÈS

(82) (Q 1 H)

SE VEND DANS LES PHARMACIES ET DROGUERIES.

Vin médicinal de Tokay en Hongrie

VIN ROUGE

Ce vin par ses qualités médicinales est spécialement recommandé comme vin de malade.

VIN BLANC DES MENES

Ce vin, reconnu naturel, est recommandé comme vin de dessert.

Ces vins analysés au Laboratoire cantonal de Pérolles ont été reconnus naturels et hygiéniques. — Dépôt et vente au détail chez **Ph. PILLER, 132, rue des Epouses**, à **FRIBOURG.** (277)